



# Conseil Communal Reisdorf

---

## Séance publique du 12 janvier 2018

---

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;  
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira, Antoine  
Vesque, conseillers;  
Alain Kremer, secrétaire communal;

**1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal**

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

**2. Décision du conseil communal concernant l'organisation d'élections complémentaires suite à la démission d'un conseiller communal**

Étant donné que le conseil communal se trouve uniquement réduit par une vacance de poste suite à la démission du conseiller communal Jeff Gloesener, le conseil communal a décidé à l'unanimité des voix de ne pas procéder à des élections complémentaires.

**3. Approbation de la convention « Bummelbus » pour l'année 2018**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la convention « Bummelbus » du Forum pour l'Emploi asbl. pour l'année 2018.

**4. Approbation de l'organisation définitive de l'enseignement musical**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix l'organisation définitive de l'enseignement musical pour l'année 2018.

**5. Approbation d'une convention dans le cadre d'un programme d'action du « SICONA Centre » pour l'exercice 2018**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix une convention conclue avec Monsieur Christian Wolter dans le cadre d'un programme d'action du « SICONA Centre » concernant l'entretien et la restauration des vergers dans la commune.

**6. Approbation d'un décompte concernant la restitution de la franchissabilité biologique sur le barrage « Reckingermillen » et « Costermillen » à Reisdorf**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le décompte définitif pour 142.617,21 € pour un projet concernant la restitution de la franchissabilité biologique sur le barrage de la « Reckingermillen » et de la « Costermillen » à Reisdorf.

**7. Modification d'un règlement d'ordre intérieur concernant les commissions consultatives communales**

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix la modification du règlement d'ordre intérieur concernant les commissions consultatives communales.

**8. Désignation de délégués pour différents syndicaux communaux**

Suivant résultat du vote secret, le conseil communal décide :

**ORT Mullerthal**

De désigner M. DIMMER Jean-Paul, délégué auprès de l'ORT Mullerthal.

De désigner Mme HIENTGEN Anouk, déléguée suppléante auprès de l'Ort Mullerthal.

**FILANO**

De désigner M. VESQUE Antoine, délégué auprès du FILANO.

De désigner M. NIPPERTS Patrik, délégué suppléant auprès du FILANO.

**SIDEN**

De désigner M. SCHILTZ Jean-Pierre, délégué auprès du SIDEN.

**SIDEC**

De désigner M. NIPPERTS Patrik, délégué auprès du SIDEC.

**Sécurité Routière**

De désigner Mme MARQUES DE OLIVEIRA Sonia, déléguée de la Sécurité Routière.

De désigner Mme DIEDERICH Hélène, déléguée suppléante de la Sécurité Routière.

**Transports Publics**

De désigner M. MANDER Daniel, délégué aux Transports Publics.